

 <b>Commission de Traitement des Réclamations</b> <b>du Jeudi 11 janvier 2024</b>	<b>Direction Adjointe</b> <b>en charge des Ressources</b>
--	--

**Participants :**

**Pour la direction**

- Mme Alice DUCHER, Directrice des Ressources Humaines
- Mme Noémie MAYISA, Attachée juridique aux relations sociales

**Pour les organisations syndicales**

- Mme Christina RODRIGUES MARTINS (CFDT)
- M. Florent ROUCHAUD (CFTC)
- M. Antoine GIAMBIAGGI (FO)

✿✿✿✿

**RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES COMMUNES DES ELUS**

**Mouvements du personnel**

Les élu(e)s souhaitent connaître : les entrées, les sorties, les changements d'affectation et les mutations pour le mois de décembre 2023.

Voir les documents joints en annexe.

**Heures supplémentaires**

Des heures supplémentaires ont-elles été effectuées au cours du mois de décembre 2023 ?

Si oui dans quels services et combien d'agents mobilisés ?

Des heures supplémentaires sont-elles prévues au mois de janvier 2024 ?

❖ **Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le samedi 2 décembre 2023**

- **Sur le processus PE/AS** : Elle a concerné 16 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :
  - DIADEME  
L'objectif était fixé à 300 dossiers –314 dossiers ont été traités.
  - DIADEME TI  
L'objectif était fixé à 100 dossiers – 105 dossiers ont été traités.
  - DSJ  
L'objectif était fixé à 700 dossiers –753 dossiers ont été traités.
- **Sur le processus PRP** : Elle a concerné 13 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :
  - DEMAT AAT  
L'objectif était fixé à 570 dossiers –638 dossiers ont été traités.
  - MEDIALOG  
L'objectif était fixé à 50 dossiers –60 dossiers ont été traités.
  - REGUL  
L'objectif était fixé à dossiers 75 – 83 dossiers ont été traités.

- **Sur le processus CSS** : Elle a concerné 18 salariés dont 1 cadre (4 sur site et 14 en télétravail). Elle a porté sur l'activité de la CSS :
  - L'objectif commun était fixé à 1090 dossiers – 1318 dossiers ont été traités.

❖ **Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le samedi 16 décembre 2023**

- **Sur le processus PE/AS** : Elle a concerné 11 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :
  - DIADEME  
L'objectif était fixé à 350 dossiers – 362 dossiers ont été traités.
  - DIADEME TI  
L'objectif était fixé à 100 dossiers – 105 dossiers ont été traités.
  - DSIJ  
L'objectif était fixé à 100 dossiers – 116 dossiers ont été traités.

❖ **Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le samedi 23 décembre 2023**

- **Sur le processus CSS** : Elle a concerné 16 salariés dont 1 cadre (tous en télétravail). Elle a porté sur l'activité de la CSS :
  - L'objectif commun était fixé à 675 dossiers – 757 dossiers ont été traités.

Aucune session d'heures supplémentaires n'est prévue pour le moment au cours du mois de janvier 2024.

**Les vacances de postes**

Les élu(e)s réclament un état des lieux des vacances de poste récentes et en cours.

 **Concernant les VP restées en cours lors de la dernière CTR**

❖ **Pour la DP**

- VP 47 et Ucanss n°79927 – Technicien de prestations – Niveau 3 – au sein du département de la GDB
- Annonce lancée jusqu'au 15/11/2023
  - 103 candidatures reçues (3 internes et 100 externes)
  - 5 candidats pour test écrit
  - 7 candidats ont été reçus en entretien le 23 et le 24/11 ainsi que le 05/12 (2 internes et 5 externes)
  - Candidature retenue : Mme MENDY Noëline (externe - DRSM) – prise de poste le 15/01/2024

❖ **Pour la DGA**

- VP 48 et Ucanss n°80461 – Statisticien – Niveau 5A/5B ou 6 – au sein du service études et statistiques
- Annonce lancée jusqu'au 28/11/2023
  - 245 candidatures externes reçues
  - 7 candidats ont passé les tests écrits le 05/12
  - Des entretiens sont prévus le 12/12
  - Annonce relancée jusqu'au 24/01 + poste inscrit au village des métiers

## Concernant les nouvelles VP depuis la dernière CTR

### ❖ Pour la DAR/DRH

► VP Ucanss n°81709– Niveau 5B/6 – Attaché(e) juridique – au sein du service des relations sociales et de la santé au travail

- Annonce lancée en externe jusqu'au 26/12/2023
- 51 candidatures reçues
- 3 candidats ont passés les tests écrits
- 3 candidats ont été reçus en entretien les 18/12, 20/12/2023, 04/01/2024
- Tous les candidats se sont désistés
- Annonce relancée le 08/01
- En cours

► VP 50 et Ucanss n°80926– Niveau 5A/5B – Responsable de proximité – au sein du centre national de gestion de paie

- Annonce lancée jusqu'au 08/12/2023
- 24 candidatures reçues (externes)
- Tous les candidats se sont désistés
- Annonce relancée le 10/01

### ❖ Pour la DGRLCF

► VP 54 et Ucanss n°81966– Niveau 3 – Gestionnaire administratif – au sein du secrétariat affaires juridiques

- Annonce lancée jusqu'au 01/01/2024
- 153 candidatures externes reçues
- Pas de test écrit
- 5 candidats sont présélectionnés pour entretien
- Des entretiens sont prévus le 12/01 et 15/01
- En cours

► VP 56 et Ucanss n°82096– Niveau 5A/5B – Attaché(e) juridique – au sein du pôle lutte contre la fraude

- Annonce lancée jusqu'au 03/01/2024
- 47 candidatures externes
- 6 candidatures transmises à l'opérationnel
- Entretiens prévus les 17 et 23/01
- En cours

► VP 58 Ucanss n°82277– Niveau 5B/6 – Référent(e) des organisations coordonnées –exercice coordonné

- Annonce lancée jusqu'au 05/01/2024
- 18 candidatures reçues (17 externes et 1 interne)
- 10 candidatures ont été transmises à l'opérationnel
- En cours

### ❖ Pour la DGA

► VP Ucanss n°82091– Niveau 5A – Chargé(e) de marketing – au sein du marketing opérationnel

- Annonce lancée en externe jusqu'au 03/01/2024
- 141 candidatures reçues
- 17 candidatures transmises à l'opérationnel
- 6 candidats présélectionnés
- Entretiens prévus le 24/01

- En cours

❖ Pour la DRCADPS

► VP 57 Ucanss n°82120– Niveau 4 – Chargé(e) éducation santé – au sein du service prévention

- Annonce lancée jusqu'au 16/01/2024 + poste inscrit au village des métiers
- En cours

► VP 55 Ucanss n°82109– Niveau 5A – Expert(e) technique – au sein de l'accueil physique

- Annonce lancée jusqu'au 05/01/2024
- 17 candidatures reçues
- 6 candidatures présélectionnés (3 internes + 3 externes)
- Tests prévus le 16/01
- Entretiens prévus les 19 et 22/01
- En cours

❖ Pour la DG

► VP Ucanss n°82696– Niveau 5A – Chargé(e) de communication – au sein du service communication

- Annonce lancée en externe jusqu'au 12/01/2024

**Les procédures disciplinaires (Art.48)**

Les élu(e)s demandent un état des lieux sur les procédures en cours.

Les élu(e)s demandent si de nouvelles procédures disciplinaires ont été engagées depuis la dernière CTR et, le cas échéant, combien ont abouti à un licenciement, une rupture de contrat (si CDD) ou conduit à un blâme ?

Depuis la dernière CTR, aucune procédure disciplinaire n'a été engagée.

Les 2 procédures restées en cours lors de la dernière CTR se sont conclues par un licenciement.

**Présomption de démission**

Les élus souhaitent savoir si des mises en demeure ont été envoyées à des agents dans le cadre de la présomption de démission et, le cas échéant, quelles ont été leur issue ?

La procédure évoquée lors de la CTR de novembre 2023 et qui était toujours en cours lors de la CTR de décembre 2023, a donné lieu à l'application de la procédure de présomption de démission.

Depuis la dernière CTR, aucune mise en demeure pour reprise du travail a été envoyée.

**Intranet de la CPAM 94**

Les élu(e)s souhaitent connaître la date de sortie du nouvel intranet : Surtout qu'avec l'intranet actuel qui ne peut plus être alimenté

Le nouvel intranet sera opérationnel fin janvier-début février.

## RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS CFDT

### **Nouveau plafond de la Sécurité sociale et hausse de la cotisation de la complémentaire santé**

Le nouveau plafond de la SS au 01/01/2024 va automatiquement générer une hausse du montant de la cotisation de la complémentaire santé pour les agents au-dessus du plafond.

Cette information figure entre autre, dans une lettre adressée aux salariés pour les informer de l'augmentation de 4% de la cotisation pour les ayants-droits.

En temps habituel, ce type de courrier était joint à la fiche de paie.

Quand et comment les salariés seront-ils informés ?

Un mail à tous a été envoyé le 3 janvier 2024. Tous les salariés sont invités à prendre connaissance de la nouvelle grille de cotisations qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Village des métiers**

La caisse organise le 12 janvier un carrefour des métiers.

Compte tenu des nombreuses VP proposées, les élues CFDT s'interrogent sur ce rendez-vous plutôt tardif compte-tenu des offres en cours.

En effet, il y a de nombreuses VP en cours dont les dates limites de postulation se termineront début janvier 2024 (DAM le 12/01/2024, Référent des organisations coordonnées le 05/01/2024, Attaché juridique le 03/01/2024, etc).

Ne pouvait-il pas être proposé un village métiers fin 2023 pour attirer les agents vers tous les métiers proposés par VP ?

Une date supplémentaire sera-t'elle prévue ?

Il n'était pas possible de planifier un village des métiers fin 2023.

Le village des métiers se tiendra le 12 janvier 2024 matin pour des offres encore en cours à cette date.

Aucune autre date n'est prévue à ce stade.

### **Vaccination anti-grippe**

La direction peut-elle indiquer combien de vaccinations ont été réalisées à la demande des agents ?

Reste-t'il des vaccins non utilisés ?

En date du 02 janvier 2024 :

- 77 vaccins ont été faits au Cristolien par l'infirmière,
  - 42 vaccins faits sur les PMI/CMS (le personnel se vaccine entre eux).
- Soit 119 vaccins en tout.

Il ne reste aucun vaccin non utilisé.

### **PRP- Les Gémeaux**

Les agents ont interpellé les élues CFDT sur le fait qu'ils ont eu très froid aux Gémeaux le 26/12/203. Et, de ce fait, qu'il était extrêmement difficile de travailler avec ce froid.

Quant au réfectoire, c'était encore pire et plusieurs agents ont décidé de manger en dehors des locaux.

Il résulte des informations connues que le gardien est allé vérifier la chaudière le matin et qu'elle était coupée, il l'a donc remise en route.

Le problème est que la température est bloquée à 19 degrés mais quand ces 19° sont atteints sur la chaudière, il n'y a malheureusement pas 19° dans les locaux. Pour rappel, les locaux des Gémeaux sont très mal isolés...

Les élues CFDT demandent à la direction d'intervenir pour revoir la température de la chaudière de sorte que le chauffage puisse « monter » dans tous les étages pour obtenir une température acceptable dans les locaux de travail.

Une demande a été faite auprès du syndic le 05/01/2024.

#### **Vœux du directeur général**

Les agents ont reçu les vœux de M. LEOCADIE le 2 janvier 2024.

Il est évoqué la « relocalisation des frais de santé ».

Cette notion n'est pas compréhensible par les agents. De quoi s'agit-il concrètement pour la caisse, SVP ?

De plus, les élues CFTD souhaitent en savoir plus sur « l'Assemblée générale de l'ensemble du personnel, en juin prochain ». Que prévoit la direction ?

#### **Concernant la « relocalisation des frais de santé »**

Il s'agit de l'intégration des collaborateurs du site de Boissy Saint-Léger au sein du site du Cristolien.

#### **Concernant l'Assemblée générale de l'ensemble du personnel**

Surprise !

#### **Cristolien / Les escaliers à l'entrée principale**

Suite aux fortes intempéries (pluies, vent, froid...) persistantes de décembre, les bandes collantes antidérapantes se détachent actuellement et la peinture s'effrite à vue d'œil sur cet escalier. De ce fait, l'utilité première de ces bandes n'est plus optimum et en l'état actuel pourraient même être source d'un accident puisqu'il n'y a plus d'adhérence.

Les élues CFTD demande à la direction d'intervenir et d'installer de nouvelles bandes antidérapantes et prévoir éventuellement une nouvelle couche de peinture pour entretenir la bonne utilisation de cette escalier.

Un devis pour la pose d'une peinture antidérapante a été fait en décembre 2023 par le service Travaux et maintenance, la peinture sera réalisée lorsque la météo le permettra (pas de pluie et température supérieure à 10°C)

#### **Intranet de la CPAM 94**

Le 03/01/2024 les agents ont reçu un push-mail avec le message suivant :

*« L'intranet actuel de la CPAM 94 n'est plus alimenté depuis quelques jours de façon définitive.*

*La mise à jour du logiciel qui nous permettait de faire fonctionner l'intranet n'a pas été renouvelé par l'éditeur sans que nous soyons prévenus.*

*En attendant la sortie du nouvel intranet, je vous invite à trouver un moyen de communication approprié pour diffuser les informations utiles aux agents (LIAM, mail, zoom...)*

*Désolé pour ce désagrément »*

Puisque l'Intranet actuel ne peut plus être alimenté dans l'attente de la mise en place du nouvel Intranet qui a pris beaucoup de retard, la CFDT souhaite savoir :

- Comment est-possible que l'éditeur n'a pas renouvelé la mise à jour de l'actuel Intranet sans prévenir ?  
Est-ce un problème financier de non renouvellement de licence avec cet éditeur ?

La caisse a été informée en 2020 de la fin des mises à jour du logiciel faisant fonctionner l'intranet actuel, sans que le prestataire ne soit en mesure d'indiquer à quelle date le logiciel ne serait plus en mesure de fonctionner. C'est une des raisons pour lesquelles la direction a entrepris des travaux de construction d'un nouvel intranet. En ce mois de décembre 2023, le logiciel a cessé de fonctionner sans que la caisse ait été prévenue en amont, d'où le message cité.

## RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS CFTC

### Télétravail

Lorsque nous sommes absents (arrêt, enfant malade, mandat ...) et que l'on est au forfait, le nombre de jours de télétravail est-il réduit ?

Exemple :

Une semaine de 5 jours planifiés deux jours en télétravail mais lundi et mardi nous sommes absents.

Garde-t-on le même nombre de jours de télétravail ?

Quelle est la différence entre les agents en forfait et les agents en jours fixes, car ils n'ont pas les mêmes droits selon l'exemple cité au-dessus.

Après avoir utilisé cet exemple, nous demandons à une personne en forfait fixe de ne pas revenir sur site, mais nous lui retirons des jours de télétravail afin qu'elle se rende sur place. C'est pénalisant pour les agents en forfaits.

Le motif de nécessité de service est utilisé à tout bout de champ.

Cette raison peut-elle être invoquée pour justifier le présentiel dans les services ?

Les jours de forfait sont décomptés lorsque le collaborateur « badge » en télétravail sur Chronogestor ; en cas d'absence, le collaborateur ne badge pas en télétravail et le jour de forfait n'est pas décompté du forfait. La replanification des jours de télétravail prévus et non consommés se fait en concertation avec l'encadrement, ils ne sont pas automatiquement reportés.

Les formules en jours fixes ne s'appuient pas sur un nombre de jours annuels ; en cas d'absence sur un jour prévu en télétravail, la journée de télétravail n'est pas reportée.

La direction rappelle que le télétravail est une modalité de réalisation du travail offerte par l'employeur et qui ne doit pas entraver les activités de la caisse. En conséquence, la nécessité de service effectivement peut être invoquée pour justifier la présence d'un collaborateur sur site (formation, réunion, tutorat à réaliser, etc.), quelle que soit la formule (forfait ou jours fixes), dès lors qu'un délai de prévenance suffisant est respecté afin de permettre au collaborateur de s'organiser.

### Absentéisme

Certains responsables réclament le volet 3 ou le justificatif de l'enfant malade alors que l'agent l'a déjà transmis via Alienor ou via adresse mail du GAP.

D'après la circulaire numéro 7/2021, cela n'apparaît pas.

Pouvez-vous faire un rappel aux responsables pour que tout le monde ait les mêmes pratiques et que cela ne mette pas l'agent en porte-à-faux

La direction confirme que le volet 3 de l'avis de d'arrêt de travail doit être transmis au service de gestion administrative du personnel. En revanche, toutes les informations nécessaires à la réalisation d'une contre visite médicale doivent être communiquées à l'encadrement.

### Accueil de Boissy-Saint-Léger

Malgré les chauffages d'appoint, les agents ont toujours froid.

Nous sommes conscients que le déménagement est prévu, mais d'ici là, et pour travailler pendant la saison hivernale dans de meilleures conditions.

La CFTC demande s'il est possible d'avoir des chauffages d'appoint en plus, car les agents nous ont signalé qu'il n'y en a pas assez pour tout le monde et certains travaillent avec plusieurs couches d'épaisseur sur eux pour ne pas avoir froid.

La température dans les locaux est de 19°C la chaudière de l'immeuble fonctionne, il n'y a pas besoin de chauffage d'appoint supplémentaire.

### **Pléiade**

La plupart des services sont en PLEIADE et ils se sont adaptés en ce qui concerne la préparation des dossiers.

La GDB est le seul service qui impose au FENTI une organisation de travail différente.

Par exemple :

Le service de la GDB demande d'isoler les dossiers contenant des bulletins de salaire et d'autres spécificités. Ceux qui font perdre un temps précieux aux agents du FENTI.

De plus, avec l'outil PND, les NPAI devraient d'être gérer par la GDB. Or celui délègue cette tâche encore au FENTI.

Comme avec l'ouverture des courriers, la préparation, la numérisation et destruction du NPAI.

Au FENTI, tous les contrats en CDD sont en train de se terminer un par un et ils doivent faire face à une charge de travail considérable, que ce soit avec PLEIADE ou tout est plus complexe.

Le FENTI est en train de s'approprier PLEIADE et on lui donne des tâches supplémentaires.

LA CFTC demande un délai à la Direction afin que le FENTI puisse être à l'aise avec la nouvelle organisation PLEIADE au lieu de les surcharger.

Le passage dans PLEIADE a donné lieu à des ajustements sur la préparation et l'indexation de certains processus avec un travail préparatoire en lien avec les secteurs concernés. Pour le processus GDB, un premier travail de simplification avait été réalisé avant Pléiade au printemps 2023, en collaboration directe avec les agents du FENTI.

La contribution du FENTI à la dématérialisation des PND s'inscrit dans les missions du service, sans pénalisation sur la continuité de service.

### **Pôle accès aux droits**

La coordinatrice, la responsable du service et une cadre de proximité sont absents du service depuis un certain temps.

Malgré le recrutement imminent d'un nouveau coordinateur, le service est en difficulté.

Une charge de travail et une pression est reportées sur les cadres présents et ceux qui créent un certain conflit.

Que compte faire la Direction ?

Le recrutement de la responsable de département est réalisé, sa prise de fonction interviendra le 26 février 2024. Une VP visant à recruter un responsable de proximité est également en cours : infructueuse, elle a été relancée. Dans cette attente, une organisation interne temporaire est en réflexion.

### **Questions diverses**

- La CFTC a remarqué que dans les escaliers il y a une accumulation de poussières au Cristolien. Quand pensez-vous faire le nettoyage ?

- Les réfrigérateurs ne sont pas nettoyés une fois par semaine, comme c'est prévu normalement. Que va faire la Direction ?

- Il serait bien de mettre à disposition des lingettes ou produits en cas d'éclaboussure concernant les micro-ondes.

- Il n'y a plus d'eau chaude dans les sanitaires, merci de faire le nécessaire. Au niveau 0, il n'y a pas d'eau chaude dans les sanitaires.

-La CFTC demande pourquoi en 2024 il y a toujours des soucis de réseau.

Suite au mail envoyé le mardi 2 janvier 2024 à 08:24.

Des agents qui habitent loin et devant se déplacer, mettent plus d'une heure voir deux heures pour venir sur site.  
La direction a-t-elle donné des directives de souplesse concernant cette journée au cas par cas ?

-La CFTC demande une communication particulière concernant les déchets hygiéniques jeter dans les toilettes  
Faire un rappel aux responsables pour qu'il le communique en réunion de service et dire les conséquences de ce geste irréfléchi.

Le service travaux et maintenance envoie une personne déboucher les canalisations

-Il y a une nouvelle démarche pour les agents syndiquer ou élu, certain responsable demande une planification d'absence "code" alors que les mandats sont déjà envoyés aux relations sociales comme à la GDB. La CFTC s'interroge sur cette démarche nouvelle car aucun agent n'est en anomalie sur ChronoGestor.

-À la sortie des voitures l'accès piéton est-il ouvert ?

La CFTC a remarqué que certains agents avaient accès via leur badge. Il serait bien de faire une communication à tous les agents.

#### Concernant le nettoyage des escaliers et des réfrigérateurs

Un rappel au prestataire a été fait.

#### Concernant la mise à disposition de lingettes au réfectoire

Un agent d'entretien est présent le midi pour cette prestation. Des distributeurs de serviettes-papiers sont disponibles près des évier.

#### Concernant l'eau chaude aux sanitaires

L'eau chaude fonctionne mais certaines molettes sont un peu bloquées par le calcaire. Un technicien est en train d'intervenir pour dégripper les molettes.

#### Concernant les problématiques de réseau

L'incident survenu le 2 janvier dernier relève de l'exceptionnel et est en lien avec le nombre de télétravailleurs cette journée-là, supérieur à d'habitude. La passerelle nationale par défaut étant calibrée pour un certain nombre de connexions durant une journée classique, cette dernière s'est retrouvée très vite saturée.

#### Concernant le jet de déchets hygiénique dans les toilettes

Un rappel sera fait dans les prochains jours.

#### Concernant la planification d'absence des agents syndiqués ou élus

Il est courant que les salariés titulaires de plusieurs types de mandat indiquent à leur encadrement à quel titre ils seront absents telle ou telle journée en particulier lorsqu'ils annoncent une longue période d'absence du service, même si cela n'est pas exigé, dès lors que le service des relations sociales est destinataire des justificatifs attendus.

#### Concernant l'accès piétons

Cet accès est activé uniquement pour les sorties vélos et trottinettes.

## **RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS FO**

### **Les mouvements du personnel**

Les élus FO demandent le nombre de titularisations en CDI ainsi que le nombre de CDD renouvelés ou non par type de contrat au titre du dernier trimestre 2023.

#### ► **Concernant le nombre de titularisations en CDI**

6 salariés en CDD ont été titularisés

#### ► **Concernant le nombre de CDD renouvelés ou non**

Au cours du dernier trimestre 2023 :

- 1 CDD de remplacement a été renouvelé ;
- 1 CDD de remplacement n'a pas été renouvelé ;
- 11 CDD de surcharge ont été renouvelés ;
- 9 CDD de surcharge n'ont pas été renouvelés.

Au total, 12 CDD ont été renouvelés.

### **Les missions**

Les élus FO souhaitent connaître le nombre de salariés qui assurent actuellement des missions.

Dans la mesure où ces éléments sont susceptibles d'évoluer, les élus FO réitèrent leurs demandes du nombre d'agents titulaires d'un CDI dit Contact Tracing et de leurs affectations actuelles, ainsi que la conversion de leurs contrats de travail en CDI sans mention du Contact Tracing, la PFCT ayant fermé.

#### **Concernant les nombre de salariés en missions dans d'autres services**

2 salariés sont actuellement positionnés en mission.

#### **Concernant les agents titulaires d'un CDI « contact tracing »**

Le contrat de travail de ces salariés est bel et bien un contrat conventionnel. Il comporte les mêmes mentions et donne accès aux mêmes droits que le CDI ordinaire. Dès lors, il n'y a pas lieu de faire signer un nouveau contrat à ces salariés. Leurs affectations actuelles demeurent inchangées.

### **Les écrêtements**

Les élus FO souhaitent connaître le nombre d'heures écrêtées sur chacune des deux dernières plages horaires en distinguant les pôles et les niveaux de classification.

Les élus FO demandent le paiement ou la récupération de ces heures pour les salariés.

Voir les documents joints en annexe.

### **Les licenciements pour insuffisance professionnelle et pour inaptitude**

Les élus FO souhaitent savoir si la Direction a procédé à des licenciements pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude depuis le mois dernier ? Si oui, combien ?

Des procédures sont-elles en cours ?

Depuis la CTR précédente, la direction n'a procédé à aucun licenciement pour inaptitude ou insuffisance professionnelle. Aucune procédure de licenciement pour inaptitude ou insuffisance professionnelle n'est en cours à ce jour.

### **La PFS**

#### ➤ Le parcours professionnel

Les élus FO sollicitent une négociation sur un parcours professionnel à la PFS afin de mieux fidéliser les agents.

#### ➤ La pause méridienne commune

Lors de la dernière CTR, la Direction a précisé que l'accord relatif aux horaires variables permet d'imposer aux agents de la PFS pratiquant l'activité téléphonique une pause de 45 minutes. Après relecture du document, les élus FO ne partagent pas cet avis. Il est bien stipulé que la pause méridienne « ne peut être inférieure à 45 minutes » mais aucune clause de l'accord ne prévoit d'imposer une durée prédéfinie de pause déjeuner. Dans la mesure où la pause planifiée est de 1h, les élus FO demandent à la Direction de prendre des mesures afin que la pause dure une heure pour les agents le souhaitant.

#### **Concernant le parcours professionnel**

La direction maintient sa réponse précédemment apportée, à savoir que les agents de la PFS peuvent postuler et faire valoir les compétences acquises sur l'ensemble des processus dès lors qu'ils disposent d'au moins 18 mois d'ancienneté dans la fonction. Aussi, la direction n'envisage pas d'ouvrir une négociation sur un parcours professionnel spécifique à la plateforme de service et rappelle d'une part, que les CSAD ont des perspectives de carrières professionnelles au sein de la PFS, d'autre part, que des mobilités internes vers d'autres services de la caisse interviennent dans le cadre de vacances de postes.

#### **Concernant la pause méridienne commune**

La direction maintient la réponse précédemment apportée à savoir que le plateau téléphonique rouvre à 13h30 et qu'en conséquence les conseillers doivent être logés pour répondre aux appels qui entrent dans la file d'attente.

En tout état de cause, les encadrants veillent à faire respecter la durée minimale de pause déjeuner de 45 minutes, conformément au protocole d'horaires variables.

### **Le télétravail**

#### ➤ Les indemnités télétravail

Les élus FO demandent si la Direction est en mesure de communiquer les montants des indemnités télétravail pour 2024.

#### ➤ Les demandes OGTE au fil de l'eau

Les élus FO demandent combien d'agents ont obtenu un accord télétravail depuis la campagne OGTE.

#### ➤ L'augmentation du nombre de jours télétravaillés

La Direction avait précisé que dans le cas où des agents avaient fait l'objet d'une réduction de jours télétravaillés pour des motifs réversibles, ceux-ci pourraient voir leur nombre de jours augmenter si le motif n'était plus d'actualité. Des cas sont-ils constatés ?

#### ➤ Le télétravail au FENTI

La Direction avait précisé que le dimensionnement du télétravail régulier serait effectué en décembre 2023 au FENTI. Qu'en est-il ? Combien d'agents ont déposé une demande sur OGTE ? Des accords ont-ils déjà été donnés ?

#### Concernant les indemnités télétravail

Les montants sont transmis par l'UCANSS en début d'année. Il est encore trop tôt pour communiquer les montants des indemnités télétravail pour 2024. L'an passé, la circulaire UCANSS est parue mi-février.

#### Concernant les demandes OGTE au fil de l'eau

9 nouvelles demandes de télétravail ont été validées entre juillet et décembre 2023.

#### Concernant la réversibilité en cours de notification

La direction rappelle que la notification de télétravail est annuelle. Le nombre de jours de télétravail ne peut évoluer en cours d'année que dans des cas exceptionnels, par exemple comme récemment pour les collaborateurs du FENTI suite à l'évolution de l'organisation.

#### Concernant le télétravail au FENTI

28 collaborateurs ont formulé une demande de télétravail sur OGTE et ont reçu un accord de principe.

#### Pléiade

Les élus FO demandent un résumé des difficultés rencontrées dans le cadre du projet Pléiade.

Il n'y a pas eu de difficulté sur le projet hormis au moment de la bascule, avec un dysfonctionnement des plis hors dérivation (Adresse HD), du fait de la Poste. La situation est dorénavant rétablie.

#### Le déménagement du pôle frais de santé

Les élus FO demandent les dernières nouvelles au sujet du déménagement du pôle de Boissy-Saint-Léger vers le Cristolien.

Plusieurs agents souhaitent changer de caisse parce que se déplacer à Créteil n'est pas possible. Les élus FO demandent à la Direction de faciliter une éventuelle mutation.

La direction rappelle qu'il n'existe pas de processus de mutation entre organismes et que chaque caisse est souveraine dans ses décisions de recrutement. Elle s'engage toutefois à relayer auprès de l'organisme souhaité les éventuelles candidatures de salariés du site de Boissy Saint-Léger.

#### Les rachats de RTT et les heures supplémentaires

Les élus FO demandent le nombre définitif de RTT rachetés ainsi que le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires aux titres des années 2022 et 2023 en distinguant employés et cadres.

Le paiement des jours de RTT rachetés dans le cadre de la troisième campagne 2023 sera réalisé sur la paie de janvier 2024, il n'est donc pas possible de réaliser un bilan à ce stade.

Le bilan annuel des heures supplémentaires/complémentaires fera l'objet d'une présentation spécifique en CSE.

#### **Le vendredi 10 mai 2024**

En 2024, les mercredi 8 mai (victoire de 1945) et jeudi 9 mai (ascension) sont fériés. Ainsi, la Direction a décidé de fermer la caisse et a imposé un RTT aux agents. Les élus FO réitérent leur demande d'offrir ce jour aux agents. La Direction a félicité le personnel lors du dernier Conseil. Ce geste serait un signe fort de reconnaissance. En outre, de nombreux agents ne disposent pas de RTT dans leur contrat de travail. Que prévoit la Direction ?

La direction prévoit que chaque collaborateur de la caisse pose une journée de congé annuel le vendredi 10 mai 2024 et non une journée de RTT car, en effet, certains collaborateurs n'en disposent pas. Le CSE sera consulté sur ce point lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2024.

#### **La participation employeur à l'abonnement transports**

Lors de la dernière RPN salaires, la Direction de l'UCANSS a précisé que l'augmentation de la participation employeur à l'abonnement transports, la portant de 50% à 75%. Cependant, cette mesure doit passer par un accord local.

Considérant que le PASS Navigo a à nouveau augmenté le 1er janvier 2024 et que cette mesure relève du pouvoir d'achat des agents, les élus FO demandent une négociation sur le sujet dans les plus brefs délais.

La direction ne prévoit pas à ce stade de négociation sur la participation à l'abonnement transports.

#### **La 128**

Les élus FO demandent à la Direction d'effectuer un rappel aux managers sur le caractère libre de la prise de la 128, et notamment sur le fait qu'un manager ne doit pas la poser à la place de l'agent.

Comme tous les congés, la journée supplémentaire dite « 128 » est posée à l'initiative du salarié, avec l'accord du manager en tenant compte des nécessités de service.

#### **La nouvelle carte agent**

Les élus FO demandent à quelle date l'ensemble des agents sera équipé de la nouvelle carte agent. Certains l'ont obtenue depuis plusieurs semaines, d'autres ne l'ont pas eue.

Par ailleurs, les élus FO demandent confirmation que l'identification sans carte sur le poste informatique est bien abandonnée.

Tous les collaborateurs de la caisse seront progressivement équipés de la nouvelle carte agent, avec un déroulement sur l'année 2024, compte tenu des capacités de commande de cartes ouvertes à la caisse. Le projet d'identification sans carte sur le poste informatique semble abandonné par la caisse nationale à ce stade.